



API COLOMIERS

Association de Parents d'élèves Indépendants



API Colomiers

api.colomiers@gmail.com

API Lucie Aubrac

lucieaubrac@api-colomiers.com

API Hélène Boucher

api.heleneboucher@gmail.com

API Alain Savary

parentsdeleves.maternelle.savary@gmail.com

API George Sand

parents.sand.mater@gmail.com

FCPE Lamartine Maternelle

fcpelamartine@yahoo.fr

Mme Marrou

Inspectrice de l'Éducation Nationale

Compte Rendu

réunion-visio IEN ATSEM - 02/02/2022

Présents

IEN :

- Mme Marrou Inspectrice de l'Éducation Nationale

API & FCPE :

- API Hélène Boucher : M. Pierre MOREAU
- API Hélène Boucher : M. Laureline CASSERAT
- API Georges Sand : Mme Marie ESCOBAD
- FCPE Lamartine : Mme Marie Eve SBARGOUD (excusée)
- API Alain Savary : Mme Caroline FRARESSO (excusée)
- API Lucie Aubrac : Mme Sonia MENEN (excusée)
- API Lucie Aubrac : Mme Sandra Abreu (excusée)

Cette rencontre fait suite au courrier envoyé le 05/12/2021 à Mme Marrou [1-Courrier API FCPE IEN Point ATSEM 05122021.pdf](#) en continuité des rencontres Mairie de 2021 :

■ [2-Courrier_API_FCPE_Mairie_Point_ATSEM_04032021.pdf](#)

■ [3-CR API FCPE réunion Mairie ATSEM 27_05_2021 v2.pdf](#)

■ [4-CR API FCPE réunion Mairie ATSEM 07_07_2021 v1.pdf](#)

1- présentation du contexte auprès de Mme Marrou (cf courrier + comptes rendus réunion Parents/Mairie)

2- Question à Mme Marrou : quel retour avez-vous des difficultés rencontrées par les équipes enseignantes et Directeur/trices sur les problèmes remontés dans notre courrier ?

Réponse : Pas de remontée ou de plainte directe de la part des enseignants sur cette difficulté , cela ne ressort pas clairement en priorité par rapport à d'autres problèmes qui peuvent remonter lors des entretiens.

Le rôle de l'ATSEM a une importance première dans la classe. L'idée d'un binôme au sein de la classe apporte un réel plus pour l'enfant, deux personnes, deux approches différentes,... cela permet une complémentarité. Le fait qu'il y ait un roulement des ATSEM est aussi vu par Mme Marrou comme positif, permet de multiplier les expériences pour l'ATSEM mais aussi pour les enfants.

Mme Marrou est consciente qu'il peut y avoir des absences, par exemple, 1/2 journée ou 1 journée pour formation ou entretien, il est donc nécessaire d'accompagner l'enseignant pour se repositionner face à la classe, comment développer autre chose par exemple le travail sur l'autonomie, réflexion sur la pédagogie, cela peut être une opportunité de faire autrement mais cela reste à construire.

Mme Marrou rappelle qu'elle n'est pas responsable de la gestion des ATSEM, nombre dans une école, gestion du développement,... Elle partage la difficulté de recrutement de ce type de profil au vu des contrats précaires (statut national) il est difficile de construire un vivier (d'autres communes en difficulté comme par exemple Aussonne)

3- Question à Mme Marrou sur les objectifs de mise à jour de la charte des ATSEM + calendrier associé

Réponse : une réunion est prévue avant les vacances pour présenter le contenu de cette mise à jour, cette réunion doit mettre autour de la table l'Education Nationale, les Directeurs d'école et la Mairie

Un collectif de travail sera ensuite mis en place après les vacances pour publication en juin.

La Mairie a proposé à Mme Marrou de collaborer sur ce projet de mise à jour. L'objectif pour Mme Marrou est de faire de cette charte une charte collaborative : définition du rôle de l'enseignant ET du rôle de l'ATSEM, rajouter la part de l'enseignant à cette charte et pas uniquement la mission et le cadre de l'ATSEM comme cela est fait aujourd'hui. Recalibrer la mission, rôle à construire, associer aussi les ATSEM sur les temps de formation.

4-Question à Mme Marrou : dans le même principe de ce qui est fait sur le PEDT avec une enquête/évaluation auprès des partenaires de la communauté pédagogique dont les associations de parents font partie, comment pourrions nous être impliqués dans la démarche de mise à jour de cette charte ?

Réponse : Mme Marrou trouve du sens à la demande et prend le point pour le faire remonter à son niveau.

À rediscuter également côté association de parents d'élèves directement auprès de la Mairie